

3f vous aide à...

## **Demander un nouveau logement**

**Les locataires qui remplissent les conditions d'attribution d'un nouveau logement social ont plusieurs solutions à leur disposition pour faire leur demande de changement. 3F vous les présente.**

### **LA DEMANDE EN LIGNE**

Vous pouvez effectuer (et aussi modifier et renouveler) une demande de changement de **logement social** en ligne sur le portail public [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr).

Vous voulez joindre les fichiers numériques (scans ou photos lisibles) des pièces justificatives ? Consultez [le mode d'emploi](#) à votre disposition.

Vous rencontrez une difficulté sur le site de demande de logement social ? Contactez leur service d'assistance téléphonique au 0 806 000 113.

### **LE FORMULAIRE À REMPLIR**

Vous pouvez aussi envoyer un formulaire de demande de logement social à votre agence ou à votre société **3F**.

Pour cela :

- retirez le formulaire auprès de l'agence ou de votre société 3F, ou bien téléchargez le [PDF](#) sur le site officiel.
- remplissez-le, si besoin à l'aide de la [notice explicative](#).
- complétez-le avec les pièces justificatives à fournir.

### **LES SUITES DONNÉES À VOTRE DEMANDE**

Une demande **d'habitation à loyer modéré** est valable un an. Au-delà de ce délai, elle doit être renouvelée.

Un nouveau logement vous est proposé ? Vous devez dire si vous l'acceptez. Votre candidature sera alors soumise à l'avis de la commission d'attribution.

Vous refusez la proposition ? Attention : après trois refus, votre demande ne sera plus prioritaire.

Vous acceptez le logement et il vous est attribué ? Vous allez donc quitter votre habitation actuelle :

- découvrez la [marche à suivre](#) en consultant notre page dédiée ;
- sachez que votre préavis de départ est réduit à un mois.

3F a mis en place un accompagnement particulier pour **tous ses locataires** qui cherchent un [nouveau logement social](#) en changeant de Région : découvrez-le sur notre page dédiée.

## **Le + 3F**

Vous pouvez aussi changer de logement :

- grâce à notre [bourse d'échange de logements](#) entre locataires ;
- grâce aux dispositifs [de changement de région](#) ;
- en devenant propriétaire d'une des nombreuses habitations que 3F met en [vente](#) chaque année à des conditions avantageuses.